

**Loi modifiant la loi portant
règlement du Grand Conseil de
la République et canton de
Genève (LRGC) (Commission sur
le personnel de l'Etat) (13292)**

B 1 01

du 21 septembre 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 (LRGC – B 1 01), est modifiée comme suit :

**Section 11 Commission sur le personnel
du chapitre II de l'Etat (nouvelle)
du titre IV**

Art. 218 Composition et attributions (nouveau)

¹ Dès le début de la législature, le Grand Conseil nomme une commission sur le personnel de l'Etat composée de 15 membres.

² Cette commission examine les objets que le Grand Conseil décide de lui renvoyer, touchant les membres du personnel de la fonction publique.